



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Société des Auteurs Compositeurs et Editeurs de Musique - Sacem

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Société des Auteurs Compositeurs et Editeurs de Musique - Sacem
225 avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly sur Seine

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Société des Auteurs Compositeurs et Editeurs de Musique - Sacem

225 avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly sur Seine

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale de la Sacem,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Sacem relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 26 avril 2024

KPMG SA

Geoffroy Muselier

Associé

COMPTES DE L'EXERCICE

2023

Toute reproduction de ces documents,
même partielle, est formellement interdite.

COMPTES DE L'EXERCICE

2023

Comptes en milliers d'Euros

Toute reproduction de ces documents,
même partielle, est formellement interdite.

COLLECTES EN 2023

	DEP* & DRM/UC**	% 23/22	DRM	% 23/22	TOTAL SACEM	% 23/22
	906 348	9,84	486 316	-2,69	1 392 664	5,12
Droits Généraux	387 592	18,53	-	-	387 592	18,53
Phono, Vidéo	25	-	48 520	0,87	48 545	0,92
Copie Privée	-	-	81 487	-21,70	81 487	-21,70
Sonore	-	-	67 255	-23,73	67 255	-23,73
Audiovisuelle	-	-	14 232	-10,43	14 232	-10,43
Online	276 096	12,21	281 261	14,09	557 357	13,15
Télévisions	212 386	-4,67	48 009	-23,51	260 396	-8,81
Publiques	52 032	18,89	17 769	-23,31	69 801	4,28
Privées	160 354	-10,43	30 241	-23,63	190 595	-12,82
Radios	30 249	3,37	27 039	-29,37	57 288	-15,19
Publiques	14 324	6,74	8 748	-14,11	23 072	-2,25
Privées	15 925	0,51	18 291	-34,90	34 216	-22,13
Autres	-	-	-	-	-	-
International	79 597	7,16	14 305	0,48	93 902	6,08
TOTAL GENERAL SACEM	985 945	9,62	500 621	-2,60	1 486 566	5,18

*Droit execution public & droit de reproduction mecanique usagers communs

** Droit de reproduction mecanique

COLLECTES EN 2022						
	DEP* & DRM/UC**	% 22/21	DRM	% 22/21	TOTAL SACEM	% 22/21
	825 119	47,49	499 757	20,00	1 324 876	35,76
Droits Généraux	327 013	92,67	-	-	327 013	92,67
Phono, Vidéo	-	-	48 101	-14,22	48 101	-14,22
Copie Privée	-	-	104 070	9,10	104 070	9,10
Sonore	-	-	88 181	11,89	88 181	11,89
Audiovisuelle	-	-	15 889	-4,16	15 889	-4,16
Online	246 060	52,84	246 535	25,22	492 595	37,65
Télévisions	222 783	11,27	62 768	47,55	285 551	17,63
Publiques	43 766	-27,60	23 168	49,15	66 934	-11,91
Privées	179 017	28,09	39 600	46,63	218 617	31,09
Radios	29 263	2,30	38 283	49,60	67 546	24,63
Publiques	13 419	1,16	10 185	24,62	23 604	10,10
Privées	15 844	3,28	28 098	61,32	43 942	34,14
Autres	-	-	-	-	-	-
International	74 279	12,25	14 237	-0,73	88 516	9,94
TOTAL GENERAL SACEM	899 398	43,76	513 994	19,31	1 413 392	33,79

*Droit execution public & droit de reproduction mecanique usagers communs

** Droit de reproduction mecanique

DROITS 2023

EN ATTENTE DE MISE EN REPARTITION					
		déc-23	déc-22	2023-2022	%
Droits en attente de mise en répartition (clôture)	(1)	702 904	667 015	35 889	5,38
. Collectes restant à répartir	- DEP et DRM/UC	155 691	206 567	-50 876	-24,63
	- DRM	176 924	180 840	-3 915	-2,17
. Programmes en cours de répartition	- DEP et DRM/UC	342 390	262 632	79 758	30,37
	- DRM	27 899	16 976	10 923	64,34
Droits mis en répartition de l'exercice		1 450 677	1 259 162	191 514	15,21
		2 153 581	1 926 178	227 404	11,81

EN INSTANCE D'AFFECTATION					
Répartitions en instance d'affectation (clôture)	(1)	291 587	275 773	15 814	5,73
Affectations au compte de gestion		164 414	180 807	-16 392	-9,07
Compte de Gestion Ordinaire Prélèvements pour frais		158 056	132 933	25 123	18,90
Compte de Gestion Ordinaire Art. 8B2 des Statuts		6 358	47 873	-41 515	-86,72
Réparti indirect aux ayants droit		73 341	71 162	2 179	3,06
Compte de Gestion des Œuvres Sociales et Culturelles Art. 33 des Statuts		50 636	44 097	6 539	14,83
Compte de Gestion des Aides Culturelles Copie Privée Art. L 324-17 du CPI		22 706	27 066	-4 360	-16,11
Réparti aux ayants droit		1 160 077	984 936	175 141	17,78
Réparti aux membres Sacem		675 672	581 884	93 787	16,12
Réparti aux mandants (inclus principalement les mandats de réciprocité avec les OGC étrangers)		484 405	403 052	81 354	20,18
Droits en instance d'attribution (Art 8B2 des statuts)		37 030		37 030	N.S.
		1 726 450	1 512 678	213 772	14,13

(1) Montants bruts incluant prélèvements provisionnels pour frais
Montants bruts incluant prélèvements provisionnels pour oeuvres sociales

COMPTE DE GESTION

CHARGES	%	2023	2022
23/22			
I - CHARGES D'EXPLOITATION	9,13	245 078	224 577
A - Achats et charges externes	1,58	59 540	58 615
Electricité, gaz et combustibles		662	659
Imprimés et fournitures de bureau		144	269
Autres fournitures		433	297
Loyers des immeubles		13 436	12 482
Locations de matériel		6 589	5 000
Entretien		4 527	4 254
Personnel extérieur à l'entreprise et sous-traitances diverses		17 692	19 838
Honoraires et intermédiaires divers		3 673	3 757
Frais et honoraires judiciaires		949	814
Remboursements de frais, missions & contrôles		3 546	3 390
Réceptions		355	232
Frais postaux		1 710	1 823
Frais de télécommunications		546	680
Actions extérieures		31	68
Services divers		5 247	5 052
B - Impôts et taxes	-1,97	6 788	6 924
Autres impôts et taxes liés aux salaires		2 780	2 577
Autres impôts et taxes		4 008	4 347
C - Charges de personnel	11,64	150 332	134 653
Appointements, salaires, gratifications		85 454	75 813
Indemnités, avantages et divers		2 654	3 763
Cotisations de Sécurité Sociale		22 814	20 296
Cotisations assurance chômage		3 490	3 163
Cotisations retraite		12 574	11 729
Cotisations santé et prévoyance		2 511	2 298
Contribution retraite		5 200	5 200
Intéressement		10 069	8 704
Dotation au Comité d'Entreprise		1 759	1 524
Dotation aux provisions pour charges de personnel		2 625	1 084
Autres charges liées au Personnel		1 182	1 080
D - Autres charges d'exploitation	-12,84	2 406	2 761
Indemnités forfaitaires pour frais des Conseils & Commissions		1 797	1 695
Cotisations CISAC, BIEM,		273	215
Subventions diverses		40	563
Dons protocolaires - Usagers		189	92
Subventions Sociétés d'auteurs		81	160
Charges diverses de gestion courante		28	37
E - Dotations aux amortissements	15,78	24 623	21 267
F - Dotations aux provisions	289,87	1 389	356
II - CHARGES EXCEPTIONNELLES	119,54	1 443	657
TOTAL DES CHARGES DE L'EXERCICE (I + II)	9,45	246 521	225 234
EXCEDENT DE PRELEVEMENTS A LA FIN DE L'EXERCICE	112,62	12 320	5 794
TOTAL GENERAL	12,04	258 841	231 028

ORDINAIRE (Article 8 des Statuts)

PRODUITS	% 23/22	2023	2022
I - PRODUITS DE GESTION COURANTE	-0,96	191 039	192 887
A - Récupération et refacturation des charges	8,41	15 909	14 675
SDRM		2 742	1 683
COPIE FRANCE		1 480	1 436
Société Mutualiste des Auteurs		253	238
SCI des 255 - 227 avenue Charles de Gaulle		47	47
SCI Villette		27	26
SCI Châteaudun		29	29
Comité d'Entreprise		387	359
SPRE		6 570	5 779
Usagers		2 078	1 757
SACD		309	402
SCAM		300	316
ACOSS		266	252
RACL		40	42
Autres remboursements de frais		1 382	2 309
B - Retenues sur droits	-1,22	174 860	177 018
Excédent de prélèvements pour frais à la fin de l'exercice précédent		5 794	-25 338
Prélèvements en couverture des frais de collectes DEP (Art. 8B8 des Statuts)		60 328	57 188
Prélèvements en couverture des frais de collectes DRM/UC (Art. 8B8 des Statuts)		7 101	6 195
Prélèvements en couverture des frais de collectes DRM (Art. 8B8 des Statuts)		6 038	9 897
Prélèvements en couverture des frais de répartitions DEP (Art. 8B8 des Statuts)		54 038	44 939
Prélèvements en couverture des frais de répartitions DRM/UC (Art. 8B8 des Statuts)		696	606
Prélèvements en couverture des frais de répartitions DRM (Art. 8B8 des Statuts)		32 836	28 387
Cotisations des Sociétaires (Art. 8B1 des Statuts)		39	1 972
Droits en instance d'attribution en exécution de l'Art. 8B2 des Statuts		-37 030	-
Droits DEP affectés en exécution de l'Art. 8B2 des Statuts		31 093	28 266
Droits DRM affectés en exécution de l'Art. 8B2 des Statuts		12 295	19 607
Redevances non réclamées		480	4 112
Divers		1 152	1 187
C - Autres produits d'exploitation	6,18	14	13
D - Reprises sur provisions	-78,37	256	1 181
II - PRODUITS FINANCIERS	89,86	56 924	29 982
Revenus des participations (SCI des 225 - 227 avenue Charles de Gaulle)		4 853	4 880
Revenus des participations (SCI Villette)		381	345
Revenus des participations (SCI Châteaudun)		421	384
Revenus des titres, dépôts à terme et créances diverses		51 269	24 374
III - PRODUITS EXCEPTIONNELS	-60,58	520	1 319
IV - PRODUCTION IMMOBILISEE	73,77	8 787	5 057
V - TRANSFERT DE CHARGES	-11,93	1 570	1 783
TOTAL GENERAL	12,04	258 841	231 028

COMPTE DE GESTION DES OEUVRES SOCIALES

SECTION DROIT D'EXECUTION PUBLIQUE ET DE REPRODUCTION MECANIQUE - USAGERS COMMUNS			
	%	2023	2022
FONDS DE PREVOYANCE	3,52	33 369	32 233
Allocations		28 466	27 399
Allocations de réversion		4 276	4 266
Versement en capital		613	563
Versement de reversion en capital		13	5
FONDS DE SOLIDARITE	6,19	2 136	2 012
Entraide maladie et secours accordés aux Sociétaires		33	11
Frais d'obsèques, allocations décès, couronnes		56	45
Entraide Mutualiste aux membres âgés de moins de 70 ans		1 879	1 774
Entraide Mutualiste aux membres âgés de 70 ans et plus		155	165
Remboursement cotisations Wellaway		5	6
Divers		8	12
FONDS DE VALORISATION	36,01	1 543	1 135
Musique Symphonique et Poésie		665	466
Musique originale de documentaire		301	177
Première exécution publique		313	227
Musique Symphonique et Poésie enregistrées		135	135
Improvisation de Jazz		130	130
ACTION CULTURELLE STATUTAIRE (hors fonds de valorisation)	65,54	1 552	937
CHARGES DE L'EXERCICE	6,29	38 600	36 317
EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	-24,04	7 756	10 210
	-0,37	46 356	46 527

SECTION DROIT DE REPRODUCTION MECANIQUE			
	%	2023	2022
FONDS DE PREVOYANCE	-6,28	3 194	3 408
Allocations		2 757	2 948
Allocations de réversion		376	414
Versement en capital		61	45
Versement de reversion en capital		0	1
EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	-29,17	2 368	3 343
	-17,61	5 561	6 750

ET CULTURELLES (Budget spécial prévu à l'article 33 des Statuts)

SECTION DROIT D'EXECUTION PUBLIQUE ET DE REPRODUCTION MECANIQUE - USAGERS COMMUNS			
	%	2023	2022
RETENUES SUR LES RECETTES NETTES DE LA SOCIETE	-0,36	46 354	46 523
Prélèvements sur droits répartis		46 417	39 637
Prélèvements provisionnels		-63	6 886
RESSOURCES DIVERSES	N.S.	2	4
DEFICIT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	-	-	-
	-0,37	46 356	46 527

SECTION DROIT DE REPRODUCTION MECANIQUE			
	%	2023	2022
RETENUES SUR LES DROITS REPARTIS DANS L'EXERCICE	-17,61	5 561	6 750
Prélèvements sur droits répartis		5 762	5 594
Prélèvements provisionnels		-201	1 156
DEFICIT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	-	-	-
	-17,61	5 561	6 750

COMPTE DE GESTION DES

**(Article L.324-17 du Code de la Propriété Intellectuelle : aides à la création,
et à des actions de formation**

	%	2023	2022
ACTIONS REALISEES DANS L'EXERCICE	-10,89	22 516	25 267
Aide à la création et à la production		13 943	12 651
Aide à la diffusion du spectacle vivant		5 831	5 445
Aide à la formation d'Artistes		1 407	1 472
Aide à l'éducation artistique et culturelle		836	809
Fonds Culturel Franco-Américain		498	922
Aides financières : mesures d'urgence liées à la crise sanitaire		-	3 969
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	8,90	2 037	1 871
EXCEDENT DE RESSOURCES A LA FIN DE L'EXERCICE	-11,21	10 940	12 321
	-10,05	35 493	39 459

AIDES CULTURELLES DITES 25%

à la diffusion du spectacle vivant, au développement de l'éducation artistique et culturelle des artistes)

	%	2023	2022
EXCEDENT DE RESSOURCES A LA FIN DE L'EXERCICE PRECEDENT	0,30	12 321	12 283
SOMMES PROVENANT DE LA COPIE PRIVEE	-18,91	17 577	21 676
Sonore		14 442	18 301
Audiovisuelle		3 134	3 375
RESSOURCES	-4,84	5 129	5 390
Sonore		2 896	5 134
Audiovisuelle		2 233	256
RESSOURCES FINANCIERES	N.S.	467	110
	-10,05	35 493	39 459

BILAN au 31 décembre 2023					
ACTIF	2023			2022	%
	BRUT	Amortissements & Dépréciations	NET		
ACTIF IMMOBILISE	381 961	234 412	147 548	133 163	10,80
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	238 016	157 860	80 156	73 370	9,25
Concessions, brevets, licences, marques, procédés et logiciels	228 311	157 860	70 452	61 484	14,59
Avances et acomptes (immobilisations incorporelles)	9 704	-	9 704	11 886	-18,35
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	108 500	76 553	31 948	26 351	21,24
Terrains	2 438	-	2 438	2 438	-
Constructions	-	-	-	-	-
- Immeubles en toute propriété	22 970	13 233	9 737	9 006	8,12
- Agencements, Installations sur immeubles en toute propriété	18 698	17 297	1 401	1 331	5,29
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
- Agencements & installations (autres immeubles en location)	32 048	20 858	11 189	6 646	68,36
- Matériel de transport	11	11	-	-	-
- Matériel de bureau	2 089	1 842	246	378	-34,78
- Matériel informatique	13 512	10 395	3 116	2 973	4,81
- Tableaux, gravures, oeuvres d'art	928	539	389	692	-43,80
- Mobilier de bureau	10 664	8 651	2 012	1 430	40,70
- Matériels techniques	4 120	3 726	394	458	-13,88
Avances et acomptes (immobilisations corporelles)	1 025	-	1 025	1 001	2,47
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	35 445	-	35 445	33 443	5,99
Participations	-	-	-	-	-
- Participation (capital) - SCI Neuilly	686	-	686	686	-
- Participation (capital) - SCI Châteaudun	229	-	229	229	-
- Participation (capital) - SCI Villette	1 524	-	1 524	1 524	-
- Participations (capital) - Autres	8 263	-	8 263	8 256	0,09
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-
- Créances rattachées à la participation - SCI Neuilly	14 816	-	14 816	12 962	14,30
- Créances rattachées à la participation - SCI Châteaudun	421	-	421	384	9,73
- Créances rattachées à la participation - SCI Villette	1 597	-	1 597	1 603	-0,35
- Créances rattachées aux participations - Autres	63	-	63	63	-
Prêts	7 226	-	7 226	7 118	1,51
Autres immobilisations financières	620	-	620	617	0,35
ACTIF CIRCULANT	1 847 719	4 094	1 843 626	1 752 670	5,19
USAGERS - DELEGATIONS - SOCIETES ETRANGERES	228 171	-	228 171	257 545	-11,41
- Usagers du répertoire avisés ou notifiés	192 904	-	192 904	220 042	-12,33
- Délégations hors France & Sociétés étrangères	35 267	-	35 267	37 503	-5,96
SOCIETAIRES	53 972	3 961	50 011	33 976	47,19
- Avances sur allocations (Art. 8-2 du RAES)	47	-	47	33	43,52
- Acomptes sur droits	12 886	-	12 886	9 850	30,82
- Avances exceptionnelles	4 300	-	4 300	5 443	-21,00
- Avances provisionnelles	-	-	-	11 808	N.S.
- Avances phonographiques	-	-	-	2 960	N.S.
- Avances semestrielles	-	-	-	3 493	N.S.
- Avances semestrielles	28 680	-	28 680	-	N.S.
- Autres comptes débiteurs	8 058	3 961	4 097	389	N.S.
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	4 062	-	4 062	5 015	-19,00
- Fournisseurs & comptes rattachés	511	-	511	785	-34,88
- Personnel & comptes rattachés	261	-	261	373	-29,99
- Organismes sociaux & comptes rattachés	954	-	954	789	20,91
- Etat & comptes rattachés	2 335	-	2 335	3 067	-23,86
CREANCES DIVERSES	166 805	133	166 672	175 883	-5,24
- SDRM Droits à recevoir, compte courant, etc...	22 489	-	22 489	27 022	-16,78
- Autres Organismes liés	143 368	111	143 258	146 834	-2,44
- Prestations à notifier	871	-	871	1 976	-55,91
- Autres comptes débiteurs	77	22	55	52	5,93
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 129 431	-	1 129 431	1 026 153	10,06
- Valeurs mobilières de placement	1 107 212	-	1 107 212	997 052	11,05
- Intérêts courus et non échus	22 219	-	22 219	29 101	-23,65
DISPONIBILITES	261 669	-	261 669	248 764	5,19
- Comptes courants bancaires & postaux	260 643	-	260 643	248 552	4,86
- Intérêts courus et non échus	702	-	702	151	N.S.
- Caisse	324	-	324	62	N.S.
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3 610	-	3 610	5 333	-32,31
- Charges diverses d'avance	3 610	-	3 610	5 333	-32,31
- Insuffisance de prélèvement pour frais au 31 décembre	-	-	-	-	-
TOTAL	2 229 680	238 506	1 991 174	1 885 833	5,59

BILAN au 31 décembre 2023					
PASSIF	2023		2022		%
CAPITAUX PROPRES (Capital)	13 658		13 535		0,91
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	4 671		4 587		1,83
DETTES	1 972 844		1 867 711		5,63
DETTES FINANCIERES	344		494		-30,38
- Comptes courants bancaires et assimilés	344		494		-30,38
DROITS COLLECTES AUX DIFFERENTS STADES DE LA REPARTITION	1 253 056		1 146 041		9,34
- Collectes restant à répartir	146 507		188 979		-22,47
- Programmes en cours de répartition	168 117		170 304		-1,28
- Répartitions en instance d'attribution	275 251		210 081		31,02
- Droits en instance d'individualisation	26 209		16 002		63,78
- Droits en instance d'attribution en exécution de l'Art. 8B2 des Statuts	154 070		139 122		10,74
- Collectes restant à répartir - DEP et DRM/UC	108 355		105 034		3,16
- Collectes restant à répartir - DRM	226 820		214 048		5,97
- Collectes restant à répartir - DEP et DRM/UC - DRM	110 697		102 469		8,03
- Collectes restant à répartir - DRM	37 030		-		N.S.
USAGERS - DELEGATIONS - SOCIETES ETRANGERES	10 272		14 311		-28,22
- Usagers du répertoire & comptes rattachés	9 692		13 799		-29,77
	581		511		13,55
REDEVANCES NOTIFIEES AUX USAGERS MAIS NON REGLEES	181 487		214 537		-15,41
SOCIETAIRES	47 244		43 712		8,08
- Comptes courants	46 335		42 988		7,79
- Comptes allocataires	909		724		25,53
DETTES D'EXPLOITATION	86 452		76 669		12,76
- Fournisseurs & comptes rattachés	11 878		13 317		-10,81
- Personnel & comptes rattachés	24 512		21 411		14,48
- Sécurité sociale, Organismes sociaux & comptes rattachés	24 312		21 149		14,96
- Etat & comptes rattachés	25 750		20 792		23,85
DETTES DIVERSES	21 259		14 375		47,89
- Financement de divers investissements	-		-		-
- Autres organismes liés	15 882		7 757		N.S.
- Autres créiteurs divers	5 377		6 618		-18,76
EXCEDENT DE GARANTIE DES OEUVRES SOCIALES et CULTURELLES	348 582		338 458		2,99
- Droit d'exécution publique	310 266		302 510		2,56
- Droit de reproduction mécanique	38 316		35 948		6,59
AIDE A LA CREATION (25% Copie privée)	10 940		12 321		-11,21
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	13 209		6 794		94,41
- Produits constatés d'avance	889		1 000		-11,07
- Excédent de prélèvement pour frais au 31 décembre	12 320		5 794		N.S.
TOTAL	1 991 174		1 885 833		5,59

ANNEXE

Le Bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2023 a un total de	1 991 174 K€
et le Compte de Gestion de l'exercice a un total de	258 841 K€
dont un excédent de prélèvement au 31 décembre 2023 de.....	12 320 K€

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 08 avril 2024 par le Conseil d'Administration.

Les éléments désignés dans le tableau ci-contre et dans les annexes font partie intégrante des comptes annuels.

ELEMENT N°	ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE GESTION DU 01/01/2023 AU 31/12/2023	INFORMATIONS		
		PRODUITES NOTE N°	NON PRODUITES	
			N/S	N/A
1	I - REGLES ET METHODES COMPTABLES	1		
	Méthodes d'évaluation	1		
	Calcul des amortissements et des provisions	1		
	Changement de méthode	1		
	II - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	1		
	III - EVENEMENTS POST CLÔTURE	1		
	IV - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE GESTION			
2	Etat de l'actif immobilisé	2		
3	Etat des amortissements	3		
4	Etat des provisions et dépréciations	4		
5	Etat des échéances des créances et des dettes	5		
6	Informations et commentaires sur :			
	1 Produits à recevoir	6-1		
	2 Charges à payer	6-2		
	3 Charges et produits constatés d'avance	6-3		
	4 Composition du capital social	6-4		
	5 Transfert de charges	6-5		
	6 Résultat exceptionnel	6-6		
	7 Eléments concernant les entreprises liées et les participations	6-7		
	V - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS			
7	Crédit-bail			X
8	Engagements hors bilan - engagements financiers	8		
9	Dettes garanties par des sûretés réelles			X
10	Incidence des évaluations fiscales dérogatoires			X
11	Accroissement et allègement de la dette future d'impôts			X
12	Montant global des rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction, de surveillance.	12		
13	Effectif moyen	13		
14	Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société			X
15	Liste des filiales et participations	15		
16	Montant total des honoraires des commissaires aux comptes	16		
17	VI - ARRETE DU 26 DECEMBRE 2017 PORTANT HOMOLOGATION DU REGLEMENT N° 2017-07 DE L'ANC DU 1er DECEMBRE 2017			
	1 Affectation des droits en fin d'exercice (Art 131-2)	17-1		
	2 Prélèvements sur droits	17-2		
	3 Montant des sommes collectées mais non encore réparties (Art 131-3)	17-3		
	4 Affectation des produits financiers (Art 131-7)	17-4		
	5 Montant des sommes réparties mais non encore versées (Art 131-4)	17-5		
	6 Montant des sommes versées au cours de l'exercice (Art 131-5)	17-6		
	7 Montant des sommes qui ne peuvent être réparties (Art 131-6)	17-7		
	8 Tableau des flux de trésorerie (Art 131-8)	17-8		
	9 Montant total des droits facturés sur l'exercice	17-9		

ANNEXE - ELEMENT 1

1) RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de la SACEM sont établis conformément aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2014-013 relatif au Plan Comptable Général et n°2017-07 relatif à l'harmonisation des règles comptables et de présentation des documents de synthèse des organismes de gestion collective des droits d'auteur et droits voisins, en accord avec les dispositions statutaires de la SACEM et au cadre fixé par le Code de la Propriété intellectuelle.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Sacem :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits à l'actif du bilan est celle du coût historique.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) et b) Immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles

Une immobilisation incorporelle ou corporelle est comptabilisée à l'actif lorsque les conditions suivantes sont simultanément réunies :

- Il est probable que l'entité bénéficiera des avantages économiques futurs correspondants ;
- Son coût ou sa valeur peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

a bis) Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont enregistrés à leur valeur d'acquisition ou, lorsqu'ils sont créés en interne, à leur coût de production lorsqu'il peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire entre 3 et 8,25 ans en fonction de la durée probable d'utilisation.

b bis) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, correspondant au prix d'achat et frais accessoires liés à l'acquisition des immobilisations.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation, principalement :

. Constructions	30 ans
. Agencements et installations	5, 6, 10 ou 20 ans
. Mobilier et matériel de bureau	10 ans, le cas échéant 3 ou 5 ans
. Matériel informatique	3, 5 ou 10 ans

Les dépenses de petits équipements de bureau et de meubles de bureau, dont les achats sont limités pour un bien déterminé à un petit nombre d'unité et, dont la valeur unitaire est inférieure à 500 € HT, sont comptabilisées en charges de l'exercice.

a et b ter) Valeur d'inventaire des immobilisations

À chaque clôture, la Société apprécie s'il existe un indice quelconque de perte de valeur des actifs corporels et incorporels. Les indices de perte de valeur sont l'obsolescence, la dégradation physique, les changements importants dans le mode d'utilisation, et autres indications externes.

Si tel est le cas, la Société détermine la valeur actuelle de ces actifs et la compare à leur valeur nette comptable pour calculer une éventuelle dépréciation.

La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

c) Immobilisations financières

Les immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres a été appréciée sur la base de la valeur d'utilité pour la SACEM. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale ou de la participation, de sa rentabilité, de ses perspectives et/ou des garanties reçues. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur du montant de la différence.

d) Créances « usagers »

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles correspondent aux factures de droits émises aux usagers.

Les créances présentant un risque d'irrecouvrabilité ne font pas l'objet d'une dépréciation car les droits ne sont reversés aux ayants droit qu'après leur encaissement préalable.

Ainsi, en cas d'irrecouvrabilité, une minoration des créances est constatée à l'actif, compensée au passif par une minoration du poste « redevances notifiées aux usagers mais non réglées », sans impact sur le compte de gestion.

e) Créances « Sociétaires »

Les comptes des sociétaires débiteurs présentant un risque de non-recouvrement pour absence ou insuffisance de droits font l'objet d'une provision, ajustée chaque exercice. Celle-ci s'élève à 3961k€ au 31 décembre 2023.

f) Autres créances

Les autres créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

g) Valeurs Mobilières de Placement

Le portefeuille est composé essentiellement d'obligations, de titres de créances négociables, de contrats de capitalisation principalement à long terme (supérieur à cinq ans) et de comptes à terme qui sont intégralement garantis à échéance et dont la valeur faciale est communiquée par le dépositaire à la Sacem, à sa demande. Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur prix d'acquisition.

La position comptable de la Sacem historiquement repose sur la conservation des titres jusqu'à leur échéance pour pouvoir toujours bénéficier de la garantie du capital via :

- une politique de placement d'investissements basée sur la sécurité du capital investi à échéance qui fait l'objet d'un rapport financier présenté au conseil de surveillance
- une politique de qualité et de sécurité de ses placements liée à une interdiction de procéder à des arbitrages avant la date d'échéance, sauf autorisation du conseil d'administration,
- l'absence de cession/déboucement de placements financiers garantis à échéance antérieurement à cette date
- une position de trésorerie disponible à 12 mois à la date de clôture couvrant les échéances exigibles à court terme

Dès lors, ce portefeuille est présenté au bilan et aucune dépréciation n'est constituée sur la base des cours de marché à la clôture.

Pour information la moins-value latente des placement à échéance à moins d'un an s'élève à -0,6 M€

h) Provisions

La SACEM comptabilise au passif du bilan les provisions suivantes :

- Les provisions « Médailles du travail » : les médailles d'honneur du travail récompensent l'ancienneté des services rendus à la Sacem. Leur attribution s'accompagne du versement d'une prime pour les 20 et 30 ans d'ancienneté. La provision est déterminée selon la méthode des « unités de crédit projetées ».

- Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique. Les provisions pour risques et charges sont établies en conformité avec la réglementation comptable sur les passifs. Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un évènement passé, qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, et que le montant peut être estimé de façon fiable.

i) Résultat exceptionnel

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les produits et charges qui ne relèvent pas, par leur nature, leur occurrence ou leur caractère significatif, des activités courantes de la Sacem.

j) Engagements hors bilan

L'engagement au titre des « Indemnités de fin de carrière » est déterminé selon la méthode des « unités de crédit projetées ».

k) Collectes

Les collectes sont reconnues dans les comptes de la Sacem à l'encaissement des factures émises aux usagers. L'affectation de l'encaissement est reconnue à l'actif du Bilan au sein du poste Trésorerie.

2) FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

a) Collectes

En lien avec l'évolution des modes de consommation et les contrats régulièrement discutés par la SACEM, il est observé une croissance des collectes, soutenue en particulier par les activités Online ainsi que les droits généraux, les activités à l'international en général, compensant les reculs des activités Copie Privée et Média (télévision et radio).

b) Résultat financier

La progression des produits financiers constatée en 2023 s'inscrit dans un contexte plus attractif de rémunération des comptes à terme d'une part et d'évolutions globalement favorables des marchés et indices boursiers de référence d'autre part.

c) Respect des dispositions prévues par les articles 8B2 des statuts de la SACEM

Conformément aux articles 8B2 et 8II des statuts de la SACEM, il a été déterminé un montant de 37.030 K€ comptabilisé au compte de gestion en « Droits en instance d'attribution » de telle sorte que l'excédent à reporter est inférieur à 5 % du total des charges de l'exercice 2023.

ANNEXE - ELEMENT 2

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE - VALEURS BRUTES

	Valeurs brutes au début de l'exercice	Acquisitions Créations Augmentations mentations par virements de poste à poste Nouveaux prêts	Diminutions par virements de poste à poste	Cessions Mises hors serv. Remboursements de prêts	Valeurs brutes en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels (1) Avances et acomptes (immobilisations incorporelles) (1)	222 923 11 886	29 933 20 002	22 183	24 545	228 311 9 704
	234 809	49 935	22 183	24 545	238 016
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains Constructions (2) Autres immobilisations corporelles (3) Avances et acomptes (immobilisations corporelles)	2 438 40 809 62 645 1 001	1 614 8 285 5 757	5 732	755 7 560	2 438 41 667 63 370 1 025
	106 892	15 655	5 732	8 315	108 500
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations Créances rattachées à des participations (4) Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières	10 695 15 012 - 7 118 629	8 1 890 - 353 2	-	6 245 12	10 702 16 897 - 7 226 620
	33 455	2 253	-	263	35 445
TOTAL GENERAL	375 155	67 843	27 916	33 122	381 961

(1) Les augmentations correspondent à la création de logiciels / applications informatiques et fonctionnalités s'y rattachant, dédiés aux activités de la SACEM. Dès lors qu'il est opéré des mises en service, ces investissements sont transférés du compte "avances et acomptes" vers le compte 205 "Logiciels". Les diminutions de l'exercice correspondent à des mises au rebut de logiciels / applications informatiques n'étant plus utilisés par la SACEM et qui étaient totalement amortis. Ces sorties ont été identifiées dans le cadre d'analyses dédiées intégrant l'historique des mises en services et des remplacements réalisés.

(2) Les investissements immobiliers portant sur des biens dont la SACEM est propriétaire ont concerné :
- l'acquisition de bureaux pour les délégations d'Albi et d'Anglet pour des montants respectifs de 655 K€ et 606 K€.
- la rénovation de bureaux pour les délégations d'Auxerre, Carcassonne, Chalon-sur-Saône, La Réunion, Nîmes, Rouen et St-Etienne.
- des travaux de climatisation pour les délégations de Clermont-Ferrand, Montpellier et Rouen.

Les diminutions de l'exercice correspondent à la cession des bureaux de la délégation d'Arras (dont la valeur brute s'élevait à 265 K€) et la mise au rebut d'agencements n'étant plus utilisés, et qui étaient totalement amortis.

(3) L'augmentation du poste "Autres immobilisations corporelles" a concerné principalement:
- Les aménagements des bureaux du siège au niveau R+1 pour 3 442 K€ et au niveau RDC Haut pour 2 159 K€
- Divers travaux de rénovation au siège pour 447,5 K€
- L'acquisition de mobilier de bureaux pour un montant de 893 K€ en lien avec les réaménagements réalisés;
- L'acquisition de matériel informatique (systèmes de visio conférence, serveurs, ordinateurs) représentant 1 105 K€

Les diminutions de l'exercice correspondent principalement aux mises au rebut de mobiliers, matériels et petits équipements dans le cadre d'analyses de l'historique et des remplacements effectués pour une valeur brute totale de 3 490 K€ (totalement amortie) et des aménagements du siège ayant nécessité des remplacements.

(4) Les mouvements des créances rattachées à des participations enregistrent les résultats, appels de fonds et remboursements des SCI Neuilly, Châteaudun et Villette.

ANNEXE - ELEMENT 3

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES - ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Amortissements au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Amortissements en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels Avances et acomptes (immobilisations incorporelles)	161 434	20 971	24 545	157 860
	161 434	20 971	24 545	157 860
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	30 472	812	755	30 529
Autres immobilisations corporelles	49 529	2 840	6 885	45 484
Avances et acomptes (immobilisations corporelles)				
	80 002	3 652	7 640	76 014
TOTAL AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	241 435	24 623	32 185	233 873

Immobilisations incorporelles :

Les diminutions de l'exercice correspondent à des reprises de dotations suite à la mise au rebut de logiciels / applications informatiques n'étant plus utilisés par la SACEM.

Immobilisations corporelles :

En ce qui concerne la reprise de dotations liées aux constructions, la cession de nos bureaux d'Arras a entraîné une reprise de dotation de 247 K€ la vente de notre parking de RENNES, une reprise de 18 K€ et la mise au rebut de divers agencements une diminution de 489 K€.

La diminution des dotations des autres immobilisations corporelles concerne principalement :

- la mise au rebut d'agencements de nos locaux en location pour un montant de 2 322 K€
- la mise au rebut de matériels de bureau pour 672 K€
- la mise au rebut de micro-ordinateur et annexes pour 1 276 K€
- la mise au rebut de mobilier de bureau qui entraîne une reprise de 2 500 K€
- Ainsi que la mise au rebut de divers matériels techniques et de café-tériel et self pour un montant de 111 K€

Toutes ces mises au rebut ayant été effectuées dans le cadre de l'analyse de l'historique et de remplacement de matériels ou agencements vétustes.

ANNEXE - ELEMENT 4

ETAT DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

RUBRIQUES ET POSTES	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice		Montant en fin d'exercice
			utilisées	non utilisées	
PROVISIONS					
PROVISIONS POUR RISQUES					
Pour litiges (1)	2 776	308		2	3 082
PROVISIONS POUR RESTRUCTURATIONS					
Pour frais de personnel	159		159		-
PROVISIONS POUR CHARGES					
Pour médailles du travail	1 650		77		1 573
Autres	2	15			16
	4 587	322	236	2	4 671
DEPRECIATIONS					
Sur immobilisations incorporelles	5		5		-
Sur immobilisations corporelles (2)	539				539
Sur autres immobilisations financières	12		12		-
Sur comptes débiteurs sociétaires	3 027	934			3 961
Sur créances diverses	-	133			133
	3 583	1 067	17	-	4 633
TOTAL GENERAL	8 170	1 389	254	2	9 304
Dont dotations et reprises					
) - d'exploitation	5 382	1 082	242		6 222
) - financières	12		12		-
) - exceptionnelles	2 776	308		2	3 082
Total	8 170	1 389	254	2	9 304

(1) Provision pour litiges :

Il s'agit des provisions constituées à hauteur des risques encourus sur les dossiers prud'homaux en cours et litiges.

(2) La provision pour dépréciation des œuvres d'art avait été établie sur la base de la dernière expertise réalisée.

ANNEXE - ELEMENT 5

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

CREANCES

	Montant brut	Dont à 1 an au plus	Dont à plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :			
Créances rattachées à des participations	16 897		16 897
Prêts	7 226		7 226
Autres immobilisations financières	620		620
ACTIF CIRCULANT :			
Créances usagers et comptes rattachés	228 171	228 171	-
Autres créances	224 839	221 369	3 469
Charges constatées d'avance	3 610	2 986	624
TOTAL	481 362	452 526	28 835
Prêts accordés en cours d'exercice	353		
Prêts récupérés en cours d'exercice	245		

DETTES

	Montant brut	Dont à 1 an au plus	Dont à plus d'un an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	344	344	
Emprunts et dettes financières divers	-	-	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 203	7 203	
Dettes sociales et fiscales	74 574	74 574	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 675	4 675	
Autres dettes :			
- Collectes à répartir	1 253 056	1 253 056	
- Usagers	10 272	10 272	
- Redevances notifiées non réglées	181 487	181 487	
- Sociétaires	47 244	47 244	
- Dettes diverses (1)	380 780	32 199	348 582
Produits constatés d'avance	889	889	
TOTAL	1 960 525	1 611 943	348 582

(1) Dettes diverses = 380 780 K€ dont 348 582 K€ d'excédent de garantie des œuvres sociales et culturelles des sociétaires.

Au titre du régime d'allocations d'entraide de la SACEM (RAES), les membres ayant acquis des droits, basés sur un nombre de points, peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'un complément de ressources sous forme d'allocations trimestrielles. Chaque année, le Conseil d'Administration révisé la valeur de service des points pour l'année en cours. Dès lors, aucune garantie n'est accordée par la SACEM sur le montant des allocations futures qui pourrait être versé au titre du régime d'allocations d'entraide. Par conséquent, au regard du caractère non viager de ce régime, l'engagement de la SACEM est limité aux ressources disponibles au titre des "œuvres sociales".

ANNEXE - ELEMENT 6 - 1

PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Intérêts courus sur obligations, bons et valeurs assimilées	22 219
Intérêts courus sur comptes banques rémunérés	451
Intérêts courus sur comptes livrets	251
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances : Organismes sociaux, état et débiteurs divers	4 441
TOTAL	27 362

ANNEXE - ELEMENT 6 - 2

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 312
Dettes sociales et fiscales	33 682
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 349
Autres dettes	435
TOTAL	41 778

ANNEXE - ELEMENT 6 - 3

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation		
Charges/produits constaté(s) d'avance	3 574	889
Stocks	35	
Excédent de fin d'exercice	-	12 320
Charges / Produits financiers	-	-
Charges / Produits exceptionnels	-	-
TOTAL	3 610	13 209

ANNEXE - ELEMENT 6 - 4

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social est variable.

Il est constitué par les droits d'entrée des Sociétaires à leur valeur historique.

Il a été enregistré 13 838 admissions en 2023.

La Sacem compte 208 171 Sociétaires au 31 décembre 2023.

Le droit d'entrée est fixé à 10 € par décision du CA SACEM du 03/06/2021 (avec effet au 16/06/2021), avec la perception de frais d'admission de 90 € pour les créateurs et 290 € pour les éditeurs.

ANNEXE - ELEMENT 6 - 5

TRANSFERT DE CHARGES

Depuis 2004, le Conseil d'Administration de la Sacem a réintroduit la retenue au titre des frais de fonctionnement relatifs à la gestion des fonds issus du "25% Copie Privée".

Cette réaffectation est constatée en transfert de charges.

ANNEXE - ELEMENT 6 - 6

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits exceptionnels se composent de :

- la vente de certains actifs immobiliers, principalement les bureaux situés à Arras (390 K€)
- diverses régularisations suite au dénouement d'opérations non courantes (dont remboursements d'assurance)

Les charges exceptionnelles intègrent :

- Perte de change 500 K€ liée à l'activité de la succursale au Liban, en période de forte dépréciation de la monnaie locale
- Sortie d'actifs œuvres d'art 300 K€ suite au dernier inventaire
- Frais de remise en état de 100 K€ pour le plateau du 3ème étage de la Tour Initiale
- Diverses régularisations suite au dénouement d'opérations non courantes.

ANNEXE - ELEMENT 6-7**ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS**

POSTES	MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES	
	LIÉES	AVEC LESQUELLES LA SOCIÉTÉ A UN LIEN DE PARTICIPATION
Participations	10 697	5
Créances rattachées à des participations	16 833	
Autres créances	23 152	111
Dettes diverses	-	
Produits de participations	5 655	

ANNEXE - ELEMENT 8

ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANTS	
	2023	2022
Avals et Cautions bancaires aux sociétaires	-	-
Indemnités de fin de carrière (1)	10 400	10 540
Engagement de soutien financier (2)	-	-

- (1) Les indemnités de fin de carrière résultent des accords d'entreprise. Pour cette évaluation, les hypothèses suivantes ont été retenues :
- les salariés de la SACEM ne prolongent pas leur activité au-delà de 67 ans,
 - prise en compte d'une probabilité de partir volontairement en retraite à un âge compris entre 62 et 64 ans,
 - prise en compte des probabilités liées de ne partir volontairement qu'à 65 ans et 67 ans,
 - prise en compte d'un taux d'actualisation de 3,20% (taux iboxx AA 10+) et d'un taux de charges sociales de 47,28%,
 - prise en compte d'un turnover par tranche d'âge revu en 2021.
 - prise en compte de la table de mortalité homme / femme TH0002 TF0002.
- (2) En qualité d'associé majoritaire de la SDRM, la SACEM prend l'engagement, dans l'hypothèse où la SDRM serait confrontée à des difficultés de trésorerie, de mettre en place les mesures nécessaires pour que cette dernière ne soit pas obligée de procéder à la cession, avant terme, des valeurs mobilières de placement destinées à être conservées jusqu'à leur échéance et ainsi éviter à la SDRM la réalisation de moins-values susceptibles de remettre en cause le mode de comptabilisation de cette catégorie d'actifs.
- (3) En qualité d'associé majoritaire de la SACEM Polynésie et d'Urights, la SACEM prend l'engagement d'assurer la continuité d'exploitation de ces filiales.

ANNEXE - ELEMENT 12

MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

1 538 K€

ANNEXE - ELEMENT 13

EFFECTIF MOYEN

INDICATEUR 114 DU BILAN SOCIAL EFFECTIF MOYEN SIEGE / REGIONS CONFONDUS	Personnel salarie	Personnel mis à disposition de l'entreprise
INDICATEUR 123 DU BILAN SOCIAL NOMBRE MOYEN MENSUEL DE TRAVAILLEURS TEMPORAIRES		
Cadres	439	
Agents de maîtrise	191	
Employés	810	28
TOTAL	1 440	28

ANNEXE - ELEMENT 15
LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

FILIALES ET PARTICIPATIONS	CAPITAL en euros	Quote-part du capital détenu	Résultat du dernier exercice clos en euros
A - RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
1 - Filiales (plus 50 % du capital détenu)			
Sdrm	61	96,72 %	-
Sacem Luxembourg	10 000	75 %	-
Sacem Polynésie	209	75 %	228 781
SCI DES 225-227 AVENUE CHARLES DE GAULLE	914 700	75 %	6 470 793
SCI CHATEAUDUN	304 900	75 %	561 102
SCI VILLETTE	2 286 735	66,66 %	571 489
SAS URIGHTS	50 000	100%	91 312
Sacem Monaco*	10 000	75%	Néant
2 - Participations (10 à 50 % du capital détenu)			
F.T. "The Digital Copyright Network"	32 000	14,40%	Non communiqué
B - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
1 - Filiales non reprises en A :			
a) françaises			
b) étrangères			
2 - Participations non reprises en A :			
a) françaises			
BIEM	412	3,70 %	Non communiqué
b) étrangères			
	Néant	Néant	Néant

* Sacem Monaco : les statuts constitutifs ont été signés en date du 5 juillet 2023

ANNEXE - ELEMENT 16
MONTANT TOTAL DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes intervenant sur les comptes agrégés de la SACEM s'élèvent à 366 K€

ANNEXE - ELEMENT 17 - 1

AFFECTATION DES DROITS EN FIN D'EXERCICE

NATURE des rémunérations	DROITS restant à affecter au 31 décembre de l'année N-1 (1)	COLLECTES de l'exercice (2)	PRELEVEMENTS pour la gestion (3)	MONTANTS affectés à l'aide à la création (art. L.324-17) (4)	MONTANTS affectés à des œuvres sociales, culturelles, éducatives (5)	MONTANTS affectés aux ayants droit (*) (6)	DROITS restant à affecter au 31 décembre de l'année N (7) = (1) + (2) - (3 + 4 + 5 + 6)
1) Rémunérations dont la gestion est confiée par les ayants droit :	895 109	1 405 079	159 222	-	48 762	1 107 655	984 549
Droit d'Exécution Publique et Usagers communs				-			
Droit de Reproduction Mécanique				-			
2) Rémunération dont la gestion est confiée en application de la loi / CPI :	47 679	81 487	5 192	22 706	1 874	52 423	46 972
Article L. 122-10 (droit de reproduction par reprographie)							
Article L. 132-20-1 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un Etat membre de la Communauté européenne)							
Article L. 217-2 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un Etat membre de la Communauté européenne)							
Article L. 214-1 (droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce)	39 957	67 255	4 004	17 338	1 613	43 617	40 640
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres sonores)	7 722	14 232	1 188	5 368	260	8 805	6 332
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles)							
3) Produits financiers affectés aux ayants droit	-	-	-	-	-	-	-
Total	942 788	1 486 566	164 414	22 706	50 636	1 160 077	1 031 521 (**)

(*) Les "montants affectés" s'entendent de l'inscription des sommes correspondantes au compte individuel de l'ayant droit

(**) Dont prélèvements provisionnels pour frais (70 715 K€) et pour œuvres sociales (45 267 K€)

ANNEXE - ELEMENT 17 - 2

RATIO CHARGES NETTES/COLLECTES					
en % par rapport à l'ensemble des droits collectés (DE, DRM/UC et DRM)					
	en 2022	1 413 392 €			
	en 2023	1 486 566 €			
	2023		Ecart	2022	
	Montants €	%	2023/2022	%	Montants €
			en %		
Charges brutes de l'exercice	246 521				225 234
à déduire :					
- Transfert de charges et Production immobilisée	-10 357				-6 840
- Refacturations	-14 240				-13 181
- Autres produits d'exploitation	-14				-13
- Reprises sur provisions	-256				-1 181
- Produits SCI	-5 655				-5 608
- Charges exceptionnelles	-1 443				-657
Charges nettes et taux de gestion	214 556	14,43	0,44	13,99	197 754
- Produits financiers (hors SCI)	-51 269				-24 374
- Cotisations des sociétaires, redevances non réclamées, divers	-3 340				-8 765
Solde des charges nettes	159 947	10,76	-0,89	11,65	164 615
Résultat exceptionnel	-922				662
Charges nettes des produits exceptionnels	160 870				163 952
Retenues sur droits (prélèvements et irrépartissables)	167 395				195 085
Excédent (Insuffisance) de l'exercice	6 525				31 133

ANNEXE - ELEMENT 17 - 3

SOMMES COLLECTEES MAIS NON ENCORE REPARTIES

	Sommes collectées mais non encore réparties				
	Montant	Années de collecte			
		2023	2022	2021	2020
Rémunération dont la gestion est confiée par les ayants droits					
TV/Radio	303 872	63 638	39 504	1 560	4 658
Droits généraux	245 423	18 835	5 382	-	-
International	68 249	9 043	3 783	1 189	1 379
En ligne (Online)	310 777	61 282	30 278	8 656	33 563
Phono/Vidéo	18 812	3 199	2 676	289	536
Autres	306	-	-	-	-
TOTAL A	947 440	155 997	81 623	11 693	40 137
Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi					
En application de l'article L.311-1 (pour la copie privée des œuvres sonores)	40 711	5 290	4 602	4 091	4 589
Sous total 1	40 711	5 290	4 602	4 091	4 589
En application de l'article L.311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles)	6 340	685	978	847	845
Sous total 2	6 340	685	978	847	845
TOTAL B	47 051	5 975	5 579	4 938	5 434
TOTAL A + B	994 491	161 972	87 202	16 631	45 570

Les montants collectés mais non encore répartis correspondent à des droits en instance de mise à disposition de la répartition.

ANNEXE - ELEMENT 17 - 4

AFFECTATION DES PRODUITS FINANCIERS

Selon l'article 8B3 des statuts de la société, les intérêts des placements de la trésorerie provenant des sommes collectées en instance de répartition, ou de versement aux titulaires des droits, sont affectés en ressources du compte de gestion pour financer les frais de gestion des droits.

Une quote-part des produits financiers est réaffectée au compte de gestion du 25% Copie privée, calculée sur l'excédent de ressources correspondant dégagé.

ANNEXE - ELEMENT 17 - 5

SOMMES REPARTIES MAIS NON ENCORE VERSEES

	Sommes réparties mais non encore versées *
	Montant
Rémunération dont la gestion est confiée par les ayants droits et en application de la loi	50 709

* A ce stade du traitement de la répartition, l'outil comptable n'est pas conçu pour effectuer la réagrégation par nature de rémunération et par année de collecte.

ANNEXE - ELEMENT 17 - 6

SOMMES VERSEES

	Sommes versées *
	Montant
Rémunération dont la gestion est confiée par les ayants droits et en application de la loi	1 155 387

* A ce stade du traitement de la répartition, l'outil comptable n'est pas conçu pour effectuer la réagrégation par nature de rémunération.

ANNEXE - ELEMENT 17 - 7

SOMMES COLLECTEES QUI NE PEUVENT ETRE REPARTIES

Montants au 31 décembre de l'année N-1	Montants transférés des sommes répartissables aux cours de l'exercice	Montants transférés des sommes non répartissables aux cours de l'exercice	Montants utilisés pour des actions culturelles	Montants utilisés conformément à la politique générale approuvée par l'Assemblée Générale	Montants transférés des sommes non répartissables aux cours de l'exercice	Montants utilisés conformément à la politique générale approuvée par l'Assemblée Générale	Montants proposés à l'Assemblée Générale pour utilisation conformément à la politique générale	Montants au 31 décembre de l'année N (7) = (1) + (2) - (3) - (4) - (5) - (6)
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
275 773	146 020	5 129	6 358	81 689	37 030	291 587		
Sommes irrépartissables								

(4) Statutairement il est prévu que le résultat cumulé ne puisse excéder 5% de ces mêmes charges, la Sacem étant une société à but non-lucratif n'ayant pas vocation à générer des bénéfices. Par conséquent, les comptes annuels intègrent un montant de droits à répartir en 2024 de 37,0 M€ pris sur les produits dits droits en instance d'attribution en exécution de l'article 8B2. Il permet de diminuer la réserve cumulée du compte de gestion à 12,3 M€, ce qui représente 5,0% des charges annuelles en conformité avec la règle statutaire.

ANNEXE - ELEMENT 17 - 8

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Eléments	2023	2022
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
Excédent de prélèvement	6 525	31 133
<i><u>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</u></i>		
+ Dotations aux amortissement et aux provisions nettes des reprises (à l'exclusion des provisions sur actif circulant)	24 690	20 087
- Plus-values de cession nettes d'impôt	284	-854
= Excédent de prélèvement corrigé	31 499	50 366
<i><u>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</u></i>		
- Variation des créances liées aux droits		
Créances sociétaires	-16 035	516
Autres créances liées aux sociétaires et aux droits	29 374	-25 622
Créances sur les autres organismes liés	8 109	-17 102
- Variation des créances d'exploitation	9 572	765
+ Variation des dettes liées aux droits		
Droits collectés à reverser	107 016	231 157
Usagers - redevances notifiées non réglées	-33 050	23 245
Usagers - sociétés étrangères	-4 038	6 859
Sociétaires	3 532	2 361
Excédent de garantie des œuvres sociales	10 124	13 553
Aide à la création (25% Copie Privée)	-1 381	37
Dépôts reçus	-	-
Dettes envers les autres organismes liés	8 125	2 231
+ Variation des dettes d'exploitation	2 903	922
Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)	155 749	289 289
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT		
- Acquisitions d'immobilisations	-37 674	-28 146
+ cessions d'immobilisations, nettes d'impôts	390	1 250
+ Variation des immobilisations financières	-1 990	-2 287
- Variation des créances relatifs aux immobilisations	-	-
+ Variation des dettes relatifs aux immobilisations	-266	1 703
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-39 541	-27 479
FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT		
+ Augmentation de capital en numéraire	124	132
- Réduction de capital en numéraire	-	-
+ Emissions d'emprunts	-	-
- Remboursements d'emprunts	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	124	132
VARIATION DE TRESORERIE (A+B+C)		
	116 332	261 943
Trésorerie d'ouverture	1 274 424	1 012 481
Trésorerie de clôture	1 390 756	1 274 424

ANNEXE - ELEMENT 17 - 9

SOMMES FACTUREES

	Sommes facturées
	Montant HT
Rémunération dont la gestion est confiée par les ayants droits	
TV/Radio	424 801
Droits généraux	405 856
International	104 184
En ligne (Online)	801 627
Phono/Vidéo	42 595
Autres	27 949
TOTAL A	1 807 012
Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi	
En application de l'article L.311-1 (pour la copie privée des œuvres sonores)	
Sous total 1	67 255
En application de l'article L.311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles)	
Sous total 2	14 232
TOTAL B	81 487
TOTAL A + B	1 888 499